

**PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE
TENUE À SAINT-ÉDOUARD-DE-LOTBINIÈRE
LE 8 SEPTEMBRE 2021 À 19 H 30**

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : Monsieur Normand Côté, préfet et maire de Saint-Flavien

MUNICIPALITÉS

Dosquet
Laurier-Station
Lotbinière
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun
Saint-Agapit
Saint-Antoine-de-Tilly
Saint-Apollinaire
Sainte-Agathe-de-Lotbinière
Sainte-Croix
Saint-Édouard-de-Lotbinière
Saint-Flavien
Saint-Gilles
Saint-Janvier-de-Joly
Saint-Narcisse-de-Beaurivage
Saint-Patrice-de-Beaurivage
Saint-Sylvestre
Val-Alain

MAIRES

Yvan Charest
Pierrette Trépanier
Jean Bergeron
Annie Thériault
Yves Gingras
Christian Richard
Bernard Ouellet
Gilbert Breton
Jacques Gauthier
Denise Poulin
Normand Côté
Robert Samson
Bernard Fortier
Denis Dion
Samuel Boudreault
Etienne Parent, maire suppléant
Daniel Turcotte

ABSENCE

Leclercville

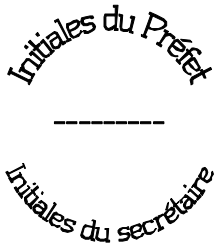
Denis Richard

SECRÉTAIRE :

Stéphane Bergeron

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 septembre 2021

Page - 1 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Ordre du jour

1. Ouverture et présences;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. **Rencontre avec Madame Geneviève Bouchard, coordonnatrice, Pôle agroalimentaire de Lotbinière – Avancement du projet;**
4. **Rencontre avec Mesdames Marie-Andrée Thibault, Isabelle Roy et Monsieur Ulysse Roberge, Réseau accès entreprises – MRC de Lotbinière;**
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 14 juillet 2021;
6. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 1^{er} septembre 2021;
7. Lecture et adoption du procès-verbal du comité de cogestion sur l'enfouissement sanitaire du 8 juillet 2021;
8. Affaires courantes;
 - a) FRR volet 2;
 - i. FRR 019-1 – Saint-Agapit – Parc jeunesse;
 - ii. FRR 014-1 – Laurier-Station – Limitateur de vitesse;
 - iii. CPE – Confirmation et désengagement;
 - b) FRR volet 1;
 - c) Développement – Service aux Entreprises;
 - i. Recommandation #15 PAUPME;
 - d) Développement;
 - i. CALQ – Renouvellement de l'entente;
 - ii. PIRLL – Acceptation et signature de la convention d'aide;
 - iii. Vendange et autocueillette – Reddition de compte;
 - iv. Forêt de la seigneurie de Lotbinière;
 - Réserve de biodiversité;
 - Contrat travaux 2021 et annonce d'une aide financière;
 - PADF – Annonce d'une nouvelle enveloppe;
 - v. PAC – Suivi et rappel pour la formation;
 - vi. ESD tourisme, économie et innovation – Parc linéaire – Contrôle qualitatif et entente avec Dosquet;
 - e) Gestion des ressources humaines;
 - i. Dotation secrétaire-réceptionniste;
 - f) Environnement;
 - i. Avenant à l'entente de WSP et suivi de la demande d'autorisation;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 septembre 2021

Page - 2 -

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

- ii. Redistribution des redevances – Validation des tonnages 2020;
- iii. Lancement plastique agricole;
- iv. Avenant Entente PGMR – Inclusion de Villeroy;
- v. Plan d'action préliminaire PGMR 2022-2029;
- vi. Rapport annuel SPEDE;
- g) Adoption de la planification de la tenue des assemblées en 2022 (dates, lieux, salles.);
- h) Rapport des comités;

9. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

10. Aménagement du territoire et développement local;

- a) Avis d'entrée en vigueur du règlement de modification au SADR 316-2021 (ZAP et zones de réserve à Dosquet);
- b) Avis d'entrée en vigueur du règlement de modification au SADR 318-2021 (ZAP et zones de réserve à Saint-Gilles);
- c) Adoption des documents sur la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur des règlements de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) numéros 313, 315, 316 et 318-3021;
- d) Conformité au SADR et approbation de huit règlements d'urbanisme (Saint-Narcisse-de-Beaurivage (4), Saint-Agapit, Saint-Apollinaire, Lotbinière et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun);
- e) Appui à une demande d'exclusion de la zone agricole à Saint-Patrice-de-Beaurivage pour l'aménagement de deux virées temporaires;

11. Correspondance, présentation du résumé;

12. Comptabilité, comptes à payer;

- a) Présentation des comptes;
- b) Liste des chèques;
- c) Liste des engagements;

13. Affaires nouvelles;

- a) Nomination sur le CA de la SADC;
- b) Projet d'amélioration des sentiers de la seigneurie;

14. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

15. Levée de l'assemblée.

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

279-09-2021

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu d'adopter l'ordre du jour.

RENCONTRE

AVEC MADAME GENEVIÈVE BOUCHARD, COORDONNATRICE, PÔLE AGROALIMENTAIRE DE LOTBINIÈRE – AVANCEMENT DU PROJET

Mme Bouchard présente les réalisations du Pôle agroalimentaire de Lotbinière depuis 2018 ainsi que les étapes à venir. Les trois principales activités du pôle sont présentées soit le réseau de distribution, la cuisine commerciale et le marché public. Une invitation est lancée à toutes les municipalités afin de devenir un point de dépôt pour le réseau *Du terroir à l'armoire*. On rappelle que *Du terroir à l'armoire* est une plateforme de commande en ligne pour des produits locaux et des produits en vrac. Une expansion du territoire desservi doit se faire vers le sud de la MRC pour accroître la rentabilité de ce service à long terme.

RENCONTRE

AVEC MESDAMES MARIE-ANDRÉE THIBAUT, ISABELLE ROY ET MONSIEUR ULYSSE ROBERGE, RÉSEAU ACCÈS ENTREPRISES – MRC DE LOTBINIÈRE

Les trois nouveaux conseillers aux entreprises ainsi que leur mandat respectif sont présentés. Rappelons que ces derniers ont été embauchés dans le cadre du programme Réseau accès entreprise.

280-09-2021

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 14 JUILLET 2021

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 14 juillet 2021.

281-09-2021

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Monsieur Bernard Ouellet et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 1^{er} septembre 2021.

282-09-2021

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ DE COGESTION SUR L'ENFOUISSEMENT DU 8 JUILLET 2021

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Etienne Parent et résolu d'adopter le procès-verbal du comité de cogestion sur l'enfouissement de la MRC de Lotbinière du 8 juillet 2021.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 septembre 2021

Page - 4 -

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

283-09-2021

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

FRR-019-1– AMÉNAGEMENT DE JEUX D’EAU, D’UN PUMPTRACK ET D’UN SKATEPARK À SAINT-AGAPIT

Attendu la recommandation positive du comité d’évaluation de projet, laquelle stipule :

La demande vise à aménager des jeux d’eau, un skatepark et un pumptrack au parc des loisirs de la municipalité à proximité du terrain de balle, de l’école secondaire et primaire et de l’aréna, lieu où plusieurs événements majeurs se déroulent. Le projet comprendra également l’aménagement de sentiers pour relier toutes les installations récréatives ensemble afin de créer un espace de loisirs intergénérationnel.

Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 et qu’il répond aux critères de la Politique de soutien aux projets structurants ;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 35 000 \$ provenant de l’enveloppe du secteur local du volet 2 du FRR. Il est conseillé d’octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d’entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu d’accepter ce projet et de verser la somme 35 000 \$ à la municipalité de Saint-Agapit pour le projet FRR-019-1 – Aménagement de jeux d’eau, d’un pumptrack et d’un skatepark.

284-09-2021

FRR-014-1– INDICATEURS DE VITESSE SUR LA ROUTE 271 À LAURIER-STATION

Attendu la recommandation positive du comité d’évaluation de projet, laquelle stipule :

La demande vise à acquérir et installer deux indicateurs de vitesse pour les entrées de la municipalité sur la route 271 afin d’améliorer la sécurité des piétons et automobilistes.

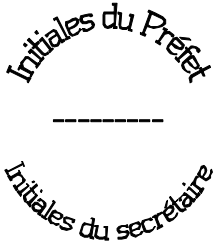
Considérant que le projet est en lien avec les orientations de la Planification stratégique de la MRC de Lotbinière 2019-2022 et qu’il répond aux critères de la Politique de soutien aux projets structurants ;

Il est recommandé de supporter ce projet à la hauteur de 9 415 \$ provenant de l’enveloppe du secteur local du volet 2 du FRR. Il est conseillé d’octroyer la subvention en 1 seul versement après la réception du rapport final. Toutes les modalités seront inscrites dans le protocole d’entente entre la MRC de Lotbinière et le promoteur.

Attendu la recommandation du comité administratif;

Procès-verbal de l’assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 septembre 2021

Page - 5 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Samuel Boudreault, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'accepter ce projet et de verser la somme 9 415 \$ à la municipalité de Laurier-Station pour le projet FRR-014-1 – Indicateurs de vitesse sur la route 271.

285-09-2021

NOUVEAUX CENTRES DE LA PETITE ENFANCE – SUIVI DES DEMANDES AU FRR, VOLET 2

Attendu que la demande de financement du CPE Jolibois auprès du ministère de la Famille n'a pas été retenue dans le cadre de l'appel de projets de ce dernier et que le projet (FRR-006) était accepté conditionnellement à l'obtention de ce financement;

Attendu que les projets du CPE l'Envol (FRR-009) et du CPE Allée d'étoiles (FRR-029) ont été acceptés par le ministère de la Famille;

Attendu que le projet du CPE Nuit d'étoiles à Sainte-Agathe-de-Lotbinière a également été accepté par le ministère de la Famille et que celui-ci fera parvenir dans les prochains jours une demande officielle d'aide financière à la MRC;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de désengager la somme de 10 000 \$ octroyé au CPE Jolibois pour la construction d'une nouvelle installation à Saint-Apollinaire (FRR-006), de confirmer l'aide financière de 10 000 \$ aux projets du CPE l'Envol et CPE Allée d'étoiles et d'accepter la demande d'aide financière de 10 000 \$ pour le projet du CPE Nuit d'étoiles (FRR-032).

286-09-2021

AIDE D'URGENCE POUR PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) – RECOMMANDATION DE PRÊT NO. 15

Attendu que le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a réservé un montant de 583 756 \$ à la MRC de Lotbinière dans le cadre du programme d'aide d'urgence pour PME;

Attendu que, via l'avenant 2020-01, un montant supplémentaire de 357 396 \$ a été réservé à la MRC;

Attendu que, via l'avenant 2020-03, un montant supplémentaire de 178 698 \$ a été réservé à la MRC;

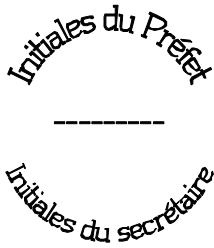
Attendu que, via l'avenant 2020-06, un montant supplémentaire de 500 000 \$ a été réservé à la MRC;

Attendu que le solde de la subvention est de 179 974 \$ avant l'analyse de la recommandation;

Attendu la quinzième recommandation du Service aux entreprises de la MRC de Lotbinière via son comité d'investissement;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 septembre 2021

Page - 6 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'approuver la quinzième recommandation du Service aux entreprises de la MRC de Lotbinière, d'émettre les lettres d'offre de financement et d'autoriser le versement du prêt aux entreprises visées, si elles acceptent les conditions de financement présentées, pour un total de 20 000 \$.

287-09-2021

PIIRL – SIGNATURE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

Attendu que dans sa lettre du 27 juillet 2021 le ministère des Transports du Québec a confirmé l'octroi d'une aide financière de 369 221 \$ pour la révision du PIIRL par la firme Pluritec inc.;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'autoriser Messieurs Normand Côté, préfet, et Stéphane Bergeron, directeur général, à signer la convention d'aide financière pour la révision du Plan d'intervention en infrastructure routière locale.

288-09-2021

TRAVAUX SEIGNEURIE 2021 – OCTROI DE CONTRAT

Attendu que suite à l'appel d'offres public sur SEAO deux soumissions ont été reçues et que la soumission du plus bas soumissionnaire est conforme :

Compagnie	Prix au bordereau
Dilicontracto inc.	278 856,51 \$
Excavation Raymond Lemay et fils inc.	284 180,52 \$

Attendu que l'appel d'offres comprenait deux articles optionnels et, qu'afin de respecter le budget disponible, ces deux articles ont été retirés du contrat;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu d'octroyer le contrat pour les travaux dans la Seigneurie 2021 au plus bas soumissionnaire, soit Dilicontracto inc., pour un montant de 255 197,64 \$ (taxes incluses) après avoir retiré les deux articles optionnels.

289-09-2021

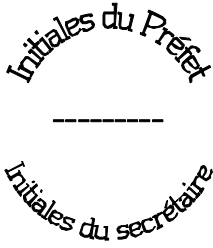
CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – RÉFECTION ET RESURFAÇAGE DE LA PISTE CYCLABLE À DOSQUET

Attendu que la MRC procèdera à des travaux de réfection et de resurfaçage sur une portion de la piste cyclable à Dosquet à l'automne 2021;

Attendu le besoin d'effectuer le contrôle qualitatif des matériaux pour assurer la bonne qualité des travaux;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 septembre 2021

Page - 7 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que la MRC a demandé à trois laboratoires des propositions budgétaires;

Il est proposé par Monsieur Samuel Boudreault, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu de mandater le laboratoire d'expertise Nvira pour réaliser le contrôle des matériaux lors des travaux de réfection et de resurfaçage sur la piste cyclable à Dosquet selon les coûts unitaires suivants :

- | | |
|--|--------|
| - Ingénieur chargé de projets : | 105 \$ |
| - Technicien de chantier et répartiteur : | 75 \$ |
| - Secrétariat : | 45 \$ |
| - 6 analyses granulométriques pour le MG-20 : | 110 \$ |
| - 6 analyses partielles sur un échantillon d'enrobé bitumineux : | 220 \$ |

Pour un total approximatif incluant les dépenses de 15 770,00 \$ (avant taxes).

290-09-2021

ENTENTE AVEC DOSQUET – PARTAGE DES COÛTS POUR LES TRAVAUX SUR LA PISTE CYCLABLE

Attendu que lors du dépôt de la demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ), la municipalité de Dosquet s'était engagée à contribuer à la hauteur de 321 341 \$ (50 %) et que le MTQ a confirmé son aide de 321 341 \$ à la MRC de Lotbinière;

Attendu que la MRC de Lotbinière a obtenu une aide financière de 180 000 \$ de l'Entente sectorielle de développement en tourisme, innovation et entrepreneuriat;

Attendu que la municipalité de Dosquet maintient son intention de payer jusqu'à 321 341 \$ malgré l'aide financière de 180 000 \$ en bonifiant l'ampleur des travaux prévus initialement;

Attendu qu'il y a lieu de signer une entente avec la municipalité de Dosquet afin de définir le partage des coûts de réalisation des travaux;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'autoriser Monsieur Normand Côté, préfet, à signer l'entente relative au partage des coûts des travaux de réfection et de resurfaçage de la piste cyclable avec la municipalité de Dosquet.

291-09-2021

SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE – EMBAUCHE DE MME MYRIAM LEFEBVRE

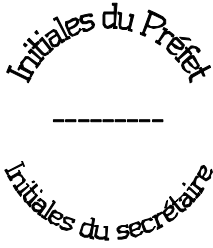
Attendu la résolution no. 178-05-2021 autorisant la cédule d'affichage de ce poste;

Attendu le processus de sélection et les entrevues réalisées le 31 août 2021 et la recommandation unanime du comité de sélection;

Attendu la recommandation du comité administratif;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 septembre 2021

Page - 8 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu d'embaucher Madame Myriam Lefebvre à titre de secrétaire-réceptionniste et qu'elle soit positionnée à l'échelon 2 de la grille salariale des secrétaires-réceptionniste (classe 1).

292-09-2021

AVENANT NO.2 – WSP – CERTIFICAT D'AUTORISATION PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Attendu que la firme WSP a répondu à une 3^e demande d'information du MELCC en lien avec l'obtention du certificat d'autorisation pour la construction d'une plateforme de compostage et qu'une éventuellement 4^e demande d'information pourrait survenir;

Attendu que la firme WSP estime à 8 619,21 \$ (plus taxes) les honoraires et dépenses nécessaires pour répondre aux deux demandes d'information;

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu d'autoriser la signature de l'avenant no. 2 au contrat avec la firme WSP.

293-09-2021

AVENANT À L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – INTÉGRATION DE VILLEROY

Attendu qu'une entente existe déjà entre la municipalité de Villeroy et la MRC de Lotbinière pour ce qui est de la gestion des matières résiduelles et prévoyant la délégation de compétence;

Attendu que la municipalité de Villeroy a délégué en vertu de l'article 53.7 de la Loi sur la qualité de l'Environnement, par résolution (#20-12-235), à la MRC de Lotbinière la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et que la MRC de l'Érable a accepté par résolution (#2021-01-027) d'exclure la municipalité de Villeroy de son PGMR ;

Attendu que suite à déclaration de compétence faite par la MRC de Lotbinière en vertu de l'article 678.0.1 du Code municipal, celle-ci agit à titre de responsable pour la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des municipalités de son territoire;

Attendu que cette nouvelle responsabilité de la MRC de Lotbinière exigera un mode de répartition des coûts d'immobilisation, d'opération et d'administration différent de l'entente existante;

Attendu l'avenant présenté;

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'autoriser la signature de l'avenant à l'Entente relative à la gestion des matières résiduelles afin d'encadrer l'intégration de la municipalité de Villeroy au territoire d'application du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Lotbinière.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 septembre 2021

Page - 9 -

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL DE LA MRC DE LOTBINIÈRE EN 2022

Il est proposé par Madame Denise Poulin, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu d'adopter le calendrier des réunions de l'année 2022 tel que déposé.

MOIS	DATE	MUNICIPALITÉ	SALLE
JANVIER	12	Saint-Apollinaire	Centre multifonctionnel Salle 201-202 20, rue Terry Fox
FÉVRIER	9	Saint-Gilles	Salle municipale 1605, rue Principale
MARS	9	Saint-Flavien	Centre Multi-Génération 12, rue Roberge
AVRIL	13	Leclercville	Salle municipale 8055, route Marie-Victorin
MAI	18	Saint-Patrice-de-Beaurivage	Salle municipale 530, rue Principale
JUIN	8	N.D.S.C. d'Issoudun	Salle municipale 268, rue Principale
JUILLET	13	Saint-Sylvestre	Centre multifonctionnel 435, rue Principale
AOÛT	<i>Pas de séance</i>		
SEPTEMBRE	14	Lotbinière	Centre Chartier de Lotbinière Salle des Navigateurs 7440, rue Marie-Victorin
OCTOBRE	12	Val-Alain	Salle municipale 1245, 2e rang
NOVEMBRE	23	Saint-Antoine-de-Tilly	Centre communautaire 945, rue de l'Église
DÉCEMBRE	<i>Pas de séance</i>		

295-09-2021

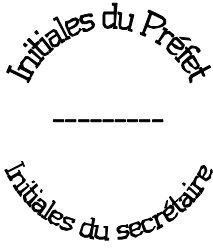
ADOPTION DU DOCUMENT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS EFFECTUÉES PAR LE RÈGLEMENT 313-2021 MODIFIANT LE SADR

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu qu'elle a adopté le 19 mai 2021 le règlement numéro 313-2021 modifiant le SADR, afin d'effectuer des ajustements à certains périmètres d'urbanisation du SADR (2e groupe) en fonction de la rénovation cadastrale;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 septembre 2021

Page - 10 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que ce règlement est entré en vigueur le 23 juin 2021, suite à un avis favorable de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que, suite à cette entrée en vigueur, la MRC est tenue d'adopter un document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme, pour tenir compte de la modification au SADR;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu d'adopter le document sur la nature des modifications que les municipalités de Leclercville, Lotbinière, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Janvier-de-Joly et Val-Alain devront apporter à leurs règlements d'urbanisme pour se conformer au règlement 313-2021.

296-09-2021

ADOPTION DU DOCUMENT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS EFFECTUÉES PAR LE RÈGLEMENT 315-2021 MODIFIANT LE SADR

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu qu'elle a adopté le 19 mai 2021 le règlement numéro 315-2021 modifiant le SADR, afin d'agrandir le périmètre urbain de Laurier-Station;

Attendu que ce règlement est entré en vigueur le 23 juin 2021, suite à un avis favorable de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que, suite à cette entrée en vigueur, la MRC est tenue d'adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité doit apporter à ses règlements d'urbanisme, pour tenir compte de la modification au SADR;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Etienne Parent et résolu d'adopter le document sur la nature des modifications que la municipalité de Laurier-Station devra apporter à ses règlements d'urbanisme pour se conformer au règlement 315-2021.

297-09-2021

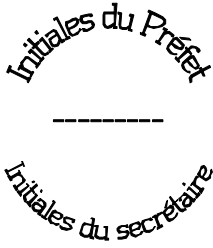
ADOPTION DU DOCUMENT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS EFFECTUÉES PAR LE RÈGLEMENT 316-2021 MODIFIANT LE SADR

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu qu'elle a adopté le 19 mai 2021 le règlement numéro 316-2021 modifiant le SADR, afin de modifier des zones de réserve et des zones d'aménagement prioritaires (ZAP) à Dosquet;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 septembre 2021

Page - 11 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu que ce règlement est entré en vigueur le 22 juillet 2021, suite à un avis favorable de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que, suite à cette entrée en vigueur, la MRC est tenue d'adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité doit apporter à ses règlements d'urbanisme, pour tenir compte de la modification au SADR;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Breton, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu d'adopter le document sur la nature des modifications que la municipalité de Dosquet devra apporter à ses règlements d'urbanisme pour se conformer au règlement 316-2021.

298-09-2021

ADOPTION DU DOCUMENT SUR LA NATURE DES MODIFICATIONS EFFECTUÉES PAR LE RÈGLEMENT 318-2021 MODIFIANT LE SADR

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu qu'elle a adopté le 19 mai 2021 le règlement numéro 318-2021 modifiant le SADR, afin de modifier des zones de réserve et des zones d'aménagement prioritaires (ZAP) à Saint-Gilles;

Attendu que ce règlement est entré en vigueur le 22 juillet 2021, suite à un avis favorable de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que, suite à cette entrée en vigueur, la MRC est tenue d'adopter un document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité doit apporter à ses règlements d'urbanisme, pour tenir compte de la modification au SADR;

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Monsieur Samuel Boudreault et résolu d'adopter le document sur la nature des modifications que la municipalité de Saint-Gilles devra apporter à ses règlements d'urbanisme pour se conformer au règlement 318-2021.

299-09-2021

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 septembre 2021

Page - 12 -

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Conformité au SADR - Approbation de règlement d'urbanisme				
Assemblée du conseil du 8 septembre 2021				
Municipalité	Adoption	Type	No du régl.	No du certificat
N-D-du-S-C-d'Issoudun	02-08-2021	Zonage	2021-03	2021-36
Lotbinière	19-07-2021	Zonage	275-2021	2021-37
Saint-Agapit	02-08-2021	Zonage	500-06-21	2021-38
Saint-Apollinaire	12-08-2021	Zonage & constr.	909-2021	2021-39
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	02-08-2021	Plan d'urbanisme	182-2021	2021-40
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	02-08-2021	Zonage	183-2021	2021-41
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	02-08-2021	Lotissement	184-2021	2021-42
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	02-08-2021	Permis et certificats	185-2021	2021-43

300-09-2021

AUTORISATION DE LA CPTAQ POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE (aménagement de deux virées temporaires)

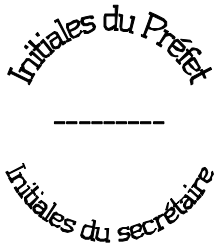
Attendu la demande d'autorisation de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage auprès de la CPTAQ pour utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 6 420 747 du cadastre du Québec (superficies visées de 0,1 hectare), afin d'aménager une virée pour permettre aux véhicules d'urgence et autres véhicules de tourner;

Attendu qu'après analyse par le service d'aménagement de la MRC cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la LPTAAQ;

Attendu que cette analyse révèle aussi que la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), à son document complémentaire ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu :

1. d'appuyer la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage dans sa demande d'autorisation, auprès de la CPTAQ, pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 6 420 747 du cadastre du Québec (superficies visées de 0,1 hectare), afin d'aménager une virée pour permettre aux véhicules d'urgence et autres véhicules de tourner;
2. d'émettre l'avis que cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la L.P.T.A.A.Q.;
3. d'aviser la CPTAQ que cette demande est conforme aux objectifs du SADR, à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire.



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

301-09-2021

COMPTES PAYÉS ET À PAYER DES MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Jacques Gauthier et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :

Description	Montants
Liste des déboursés	
Chèques émis	99 499.76 \$
Dépôts directs à faire	629 516.27 \$
Prélèvements (Paiements par Accès D)	220 804.36 \$
Total des paiements :	949 820.39 \$
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	181 385.80 \$

302-09-2021

CA SADC – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu de nommer Monsieur Gilbert Breton à titre de représentant de la MRC de Lotbinière sur le conseil d'administration de la SADC pour 2021-2022 et 2022-2023.

303-09-2021

PROJET D'AMÉLIORATIONS DES SENTIERS DE LA FORÊT DE LA SEIGNEURIE DE LOTBINIÈRE

Attendu que la MRC de Lotbinière a comme objectifs :

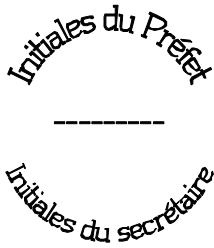
- d'améliorer la pérennité, la fonctionnalité, la sécurité et la qualité des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air de son territoire;
- d'améliorer la qualité de l'expérience et renforcer l'accessibilité à la pratique d'activités de plein air;
- d'accroître la fréquentation des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;
- de répondre aux besoins des amateurs d'activités de plein air et contribuer à promouvoir les bienfaits de celles-ci auprès de la population;

Attendu que la MRC de Lotbinière partage les objectifs du *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)* qui sont d'assurer la présence de sentiers et de sites de pratiques de plein air dans sa région et de favoriser l'accessibilité aux sentiers et aux sites de pratiques d'activités de plein air.

Attendu que la MRC réalise des investissements depuis plusieurs années au niveau des sentiers de la forêt de la Seigneurie de Lotbinière;

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 septembre 2021

Page - 14 -



PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

Attendu l'importance de ces sentiers pour la pratique d'activités de plein air au sein de la forêt de la Seigneurie de Lotbinière;

Attendu l'engouement connu au cours de la pandémie COVID-19;

Attendu le potentiel de mise en valeur de la forêt de la Seigneurie de Lotbinière, plus grand fragment forestier et plus forte concentration de vieilles forêts des Basses-terres du Saint-Laurent;

Attendu que les activités proposées consistent entre autres à :

- Aménager un nouveau sentier de 3 km, permettant ainsi la création d'une boucle de 11 km;
- Mettre à niveau certaines structures et la signalisation;
- Améliorer les espaces de stationnement;

Attendu le budget et le montage financier présentés;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu :

- d'autoriser la présentation du projet d'amélioration des sentiers de la forêt de la Seigneurie de Lotbinière, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air*;
- que soit confirmé l'engagement de la MRC de Lotbinière à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- que la MRC de Lotbinière désigne M. Stéphane Bergeron, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

304-09-2021

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Robert Samson et résolu la levée de l'assemblée à 21 h 30.

.....
Le préfet

.....
Le directeur général

Je, Normand Côté, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la MRC de Lotbinière tenue le 8 septembre 2021

Page - 15 -